



PROCÉDURE ADMINISTRATIVE

E – SERVICES AUX ÉLÈVES

E.2 PRIX DU CSCN POUR LES ÉLÈVES

Émission : 20 septembre 2011

Révision : 22 mai 2024

Le Conseil scolaire Centre-Nord (CSCN) remettra annuellement le Prix de l'Ambassadeur du CSCN et le Prix de la persévérance du CSCN sous forme de bourse en argent (liquide) à des finissants de la 12e année qui rencontrent les critères des bourses.

APPLICATION

1. Cette procédure s'applique au Prix de l'ambassadeur et au Prix de la persévérance du CSCN.

PROCÉDURES

Prix de l'ambassadeur

2. Le Prix de l'Ambassadeur sera remis annuellement à des élèves finissants de la 12e année qui fréquentent une école du CSCN.
3. Tous les élèves qui sont finissants durant l'année en cours sont admissibles pour le prix.
4. La valeur et l'allocation du prix se feront comme suit :
 - a. une bourse de 500\$ à un élève fréquentant une école de 1 à 19 finissants;
 - b. deux bourses de 500\$ à des élèves fréquentant une école de 20 finissants ou plus.
5. Le requérant doit soumettre en écrit une lettre à la direction d'école trois semaines avant la fête des finissants. Dans sa lettre, le requérant doit se décrire, énoncer ses intentions d'études, de travail et/ou de carrière future.
6. La direction d'école établira un Comité de sélection au niveau de l'école.
7. Les candidats éligibles au Prix peuvent faire ~~doivent consentir~~ à un entretien avec le Comité de sélection de l'école qui fera la sélection finale. Les questions d'entretien sont laissées à la direction de chaque école.



PROCÉDURE ADMINISTRATIVE

C - PROGRAMMATION ET ORGANISATION SCOLAIRE

E.2 PRIX DU CSCN POUR LES ÉLÈVES

8. Un membre du Conseil élu ou leur délégué annoncera le gagnant et présentera le Prix de l'Ambassadeur à une cérémonie appropriée, de préférence lors de la collation des grades ou la fête des finissants.

Prix de la persévérance

9. Le CSCN accordera un Prix de la persévérance par année pour l'ensemble du CSCN d'une valeur de 250 \$.
10. Ce prix reconnaît des élèves qui font preuve de courage, de persévérance et d'engagement dans leurs études, mais qui ne sont pas nécessairement les premiers de classe.
11. Éligibilité
- Candidats de tous âges, qui démontrent une détermination à poursuivre leurs études et atteindre leurs buts, peu importe les défis rencontrés.
 - Cette personne sera bien souvent un exemple de cheminement scolaire qui n'est peut-être pas conventionnel, mais qui démontre une volonté d'apprendre et de réussir.
 - Le prix est normalement remis à une personne complétant leur parcours scolaire l'année du prix.
12. Les directions d'école doivent soumettre une lettre de nomination avant le 15 mai à la direction des affaires corporatives.
13. Sélection :
- Un comité de sélection composé de la direction générale et des directions générales adjointes fera la sélection.
 - Le comité considèrera les critères suivants des candidats :
 - Leur détermination;
 - Leur engagement dans son parcours scolaire;
 - Leur implication dans sa communauté ou dans diverses activités;
 - Leur persévérance, et;
 - Leur volonté d'apprendre.



PROCÉDURE ADMINISTRATIVE

**C - PROGRAMMATION ET ORGANISATION
SCOLAIRE**

**E.2 PRIX DU CSCN POUR LES
ÉLÈVES**

14. La direction générale ou son délégué annoncera le gagnant et présentera le Prix de la persévérance à une cérémonie appropriée, de préférence lors de la collation des grades ou la fête des finissants.